

Note de présentation brève et synthétique

Présentant les informations financières des comptes administratifs 2018 et du budget primitif 2019 du **CIAS** de la **Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne** conformément à l'article 2313-1 du CGCT

Fait le 21/03/2019



Le budget primitif constitue le seul acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit intervenir avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation par l'assemblée délibérante. Il est consultable au siège de la Communauté de Communes et publié sur son site internet, conformément à la législation.

Par cet acte, l'exécutif local (Mme la Présidente) est autorisé à encaisser les recettes et ordonner les dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ce principe d'annualité budgétaire connaît des aménagements pour tenir compte du vote qui est intervenu le 13 mars dernier comme le prévoit le cadre réglementaire.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

Le budget du CIAS a une double particularité. D'une part, il dépend totalement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Communauté de communes. Et seconde caractéristique, son budget est principalement un budget de fonctionnement. Cela est dû à la nature des activités exercées par le CIAS au travers de son budget propre et de ses budgets annexes, exclusivement tournées vers l'aide à la personne.

Ainsi, le budget du CIAS comporte 1 budget principal et 3 budgets annexes : service de soins infirmiers à domicile, service d'aide à domicile et l'Etablissement d'hébergement temporaire de Montaut.

Suite à l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, l'article 213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes et des EPCI, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette synthèse ainsi que le rapport adressé aux membres du conseil communautaire à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires (facultatif pour notre collectivité car elle ne comporte pas de commune de + 3 500 hbts) et celle annexée au compte administratif, doivent être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe.

Le présent document a vocation à répondre à cette législation.

1 ère Partie : Analyse des comptes administratifs du CIAS et des budgets annexes

Préambule

Dans la continuité des exercices 2016 et 2017, le budget 2019 s'est inscrit dans un contexte financier contraint pour les collectivités locales avec une baisse sans précédent des dotations versées par l'Etat et une conjoncture économique morose.

Le budget principal de la Communauté de Communes qui verse la subvention d'équilibre au CIAS et par voie de conséquence à ses budgets annexes a été réalisé et exécuté en tenant compte d'engagements forts en termes de gestion des dépenses de fonctionnement, notamment des dépenses de personnel.

Ces engagements ont été tenus en 2018 comme en témoignent l'amélioration des ratios d'épargne et de solvabilité de la communauté de communes et du CIAS. La collectivité a fait le choix de la responsabilité en agissant sur les dépenses de fonctionnement et en impliquant les responsables de service dans la gestion budgétaire de leur service.

Sur la base d'objectifs de gestion clairs, l'exécution du budget 2018 est la traduction des fils conducteurs suivants de l'action intercommunale présentée lors des orientations budgétaires, à savoir :

- Le maintien d'un service public de qualité rendu aux habitants du territoire intercommunal de l'Astarac Arros, et ce tout au long de leur vie, des plus jeunes aux plus âgés,
- La maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement grâce l'optimisation de l'organisation des services.

I. Les résultats comptables consolidés 2017/2018

Consolidation - CA 2018

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018	CIAS	Budgets annexes			CIAS +BA
		SAAD	SSIAID	EHTM	
FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
<i>Produit de la tarification (017)</i>		814 895,08	498 759,67	411 233,24	1 724 887,99
Dotations et participations (74)	1 140 705,31				1 140 705,31
70- Produits des services	152 439,69	1 784,68			154 224,37
013-Remboursement personnel/ budgets annexes	387 798,99	41 749,60	751,48	128,29	430 428,36
77 - Produits exceptionnels	13 747,13				13 747,13
Total des Recettes réelles de l'exercice	1 694 691,12	858 429,36	499 511,15	411 361,53	3 463 993,16
002 Résultat reporté	1 031 684,22				1 031 684,22
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 726 375,34	858 429,36	499 511,15	411 361,53	4 495 677,38
DEPENSES					
Charges à caractère général (011)	185 249,22	59 841,45	65 982,72	142 727,93	453 801,32
Charges de personnel (012)	1 544 719,56	800 214,56	333 521,15	257 522,72	2 935 977,99
Reversement de fiscalité (A.T, rev. FNGIR) (014)					0,00
Subventions versées (65)	373,92				373,92
Intérêts de la dette (66)	1 946,77				1 946,77
Charges exceptionnelles (67)	18,00				18,00
001 déficit reporté	773 681,44				773 681,44
Sous-total des dépenses réelles de fonctionnement	2 505 988,91	860 056,01	399 503,87	400 250,65	4 165 799,44
Opérations d'ordre/Amortissements (042)	619,50				619,50
Virement à la section d'investissement (023)					
Sous-total Autofinancement	619,50	0,00	0,00	0,00	619,50
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 506 608,41	860 056,01	399 503,87	400 250,65	4 166 418,94
Résultat de fonctionnement	219 766,93	-1 626,65	100 007,28	11 110,88	329 258,44
INVESTISSEMENT					
0,00					
RECETTES					
Recettes financières	1 394,01	0,00	0,00	0,00	1 394,01
Solde d'exécution positif (001)	1 394,01				1 394,01
Sous-total recettes réelles de fonctionnement	1 394,01	0,00	0,00	0,00	1 394,01
Opérations d'ordre/Amortissements (040)	619,50	0,00	0,00	0,00	619,50
Virement en provenance du fonctionnement (021)					0,00
Sous-total Autofinancement	619,50	0,00	0,00	0,00	619,50
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 013,51	0,00	0,00	0,00	2 013,51
DEPENSES					
Dépenses d'équipement	1 488,63	6 432,00	0,00	0,00	7 920,63
Dont Immo. incorporelles : Etudes, annonces, logiciels (20)		6 432,00			6 432,00
Immobilisations corporelles : terrains et autres (21)	1 488,63				1 488,63
Sous-total dépenses réelles d'investissement	1 488,63	6 432,00	0,00	0,00	7 920,63
Solde d'exécution (001)					
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 488,63	6 432,00	0,00	0,00	7 920,63
Besoin de financement	524,88	-6 432,00	0,00	0,00	-5 907,12
Résultat CA 2018(002)	219 766,93	-1 626,65	100 007,28	11 110,88	323 351,32
Total budget Investissement + Fonctionnement	2 508 097,04	866 488,01	399 503,87	400 250,65	4 174 339,57

Les résultats du CIAS s'améliorent sur les 2 dernières années. L'effort de rationalisation des dépenses et de suivi de leur exécution par les services donnent des résultats encourageants.

On notera l'absence de subvention versée par le CIAS aux budgets annexes.

II. Un autofinancement amélioré sur les 3 dernières années

CA.2017 Epargne nette

Exercice 2017	BUDGETS ANNEXES				CIAS+ BA
	CIAS	SAAD	SSIAD	EHTM	
Recettes réelles de fonctionnement	2 032 797	947 090	501 798	431 912	3 913 597
Dépenses réelles de fonctionnement	1 766 856	917 019	452 062	391 891	3 527 828
Epargne de gestion/Epargne brute	265 941	30 071	49 737	40 021	385 769
Annuité de la dette	-	-	-	-	-
Epargne nette	265 941	30 071	49 737	40 021	385 769

CA.2018 Epargne nette

Exercice 2018	BUDGETS ANNEXES				CIAS+ BA
	CIAS	SAAD	SSIAD	EHTM	
Recettes réelles de fonctionnement	2 734 315	858 429	499 511	411 362	4 503 617
Dépenses réelles de fonctionnement	2 505 989	860 056	399 504	400 251	4 165 799
Epargne de gestion/Epargne brute	228 326	- 1 627	100 007	11 111	337 818
Annuité de la dette	-	-	-	-	-
Epargne nette	228 326	- 1 627	100 007	11 111	337 818

L'évolution sur les 2 dernières années montre le retour à l'équilibre des budgets sociaux. L'épargne nette consolidée 2017 et 2018 est positive.

III. Evolution de la masse salariale sur la période 2015 à 2018

ETP par budgets et services

	2 015	2 016	2 017	2 018
CIAS	5	3	11	13
ENFANCE	22	23	25	26
SAAD	36	34	27	27
SSIAD	9	10	7	7
EHTM	6	6	3	2
TOTAL	78	76	73	75

L'évolution de la masse salariale reflète sur les 3 dernières années la répartition des agents entre les différents budgets. Globalement la masse salariale évolue pour s'adapter aux besoins des services.

IV. Emploi de la subvention d'équilibre versée par la Communauté de Communes

Emploi de la subvention d'équilibre versée par le budget communautaire au CIAS

LIBELLE	2015	2016	2017	2018
Subvention versée par le budget principal au CIAS	860 000	960 000	860 000	900 000
Reversement du CIAS au profit des budgets annexes				
EHTM	41 540	20 000	20 000	-
SAAD	20 153	25 153	40 000	-
SSIAD				-
Portage	8 141	3 170	-	
Enfance Jeunesse - Contrat CAF	268 333	298 516	216 609	286 612
Montant reversé par le CIAS aux budgets annexes	338 167	346 839	276 609	286 612
Montant conservé pour le fonctionnement du CIAS	521 833	613 161	583 391	613 388

La subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Communauté de communes au CIAS a pour objet principalement de reverser la recette perçue au titre du « Contrat CAF » pour le service enfance jeunesse.

On notera que les budgets annexes n'ont pas eu besoin de subvention en 2018.

2ème partie : Présentation du budget primitif 2019 du CIAS de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne

Préambule

Les budgets sociaux M22 ont fait l'objet d'un vote en octobre 2018.

Seul sera présenté le budget 2019 du CIAS. En effet, à compter de 2019, par mesure de simplification, l'ensemble des budgets gérés avec la comptabilité M14 seront inclus dans le budget du CIAS comme l'enfance jeunesse et le portage de repas. Les budgets annexes correspondant ont été clôturés.

Comme les années précédentes, le budget du CIAS a été construit avec reprise des résultats antérieurs.

I. Hypothèses de construction du budget conformes aux orientations budgétaires

A. Recettes

- Les recettes ont fait l'objet d'une estimation prudentielle
- La subvention versée par la Communauté de Communes a augmenté de + 40 000 € pour s'élever à 940 000€

B. Dépenses

- Personnel : évolution des carrières et budgétisation d'un remplacement sur l'année
- Dépenses courantes en continuité de celles de 2017

II. La section de fonctionnement

Présentation par chapitres

DEPENSES

DEPENSES		1 918 540,80
FONCTIONNEMENT		1 892 337,93
Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	
Ch. 011	Charges à caractère général	228 358,81
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 630 000,00
Ch. 022	Dépenses imprévues	
Ch. 023	Virement à la section d'investissement	9 328,62
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	106,50
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	17 296,00
Ch. 66	Charges financières	4 000,00
Ch. 67	Charges exceptionnelles	5 250,00

RECETTES

RECETTES		1 916 540,80
FONCTIONNEMENT		1 892 337,93
Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	219 766,93
Ch. 013	Atténuations de charges	378 621,00
Ch. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	117 500,00
Ch. 74	Dotations et participations	1 176 450,00
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	
Ch. 77	Produits exceptionnels	

III. La section d'investissement

La section d'investissement se résume à l'acquisition de mobilier et de matériel informatique pour le service enfance jeunesse, notamment.

Ces dépenses font l'objet d'un financement de la CAF.

DEPENSES

INVESTISSEMENT		24 202,87
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 084,87
Ch. 204	Subventions d'équipement versées	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	17 118,00

RECETTES

INVESTISSEMENT		24 202,87
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	524,88
Ch. 021	Membrement de la section d'exploitation (recettes)	9 435,12
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	7 084,87
Ch. 13	Subventions d'investissement	7 158,00